



Plantation d'un verger communal

GERAUDOT, 10220, LES AMBERTS, JUIN 2021





Contexte :

La commune de Géraudot, propriétaire de la parcelle ZD 107, en zonage de son PLU 1AUs (Zone d'urbanisation future de loisirs) a fait reconstruire une grange démontée pour en faire un bâtiment technique communal.

Cette parcelle est d'une surface totale d'environ 3,93 hectares. Une prairie de pâture occupe 2,78 ha. Le reste était cultivé, soit environ 1,15 ha.

Sur ces 1,15 ha, la commune propose de planter 32 arbres fruitiers et de laisser la partie anciennement cultivée (hors bâtiment et verger) en prairie naturelle spontanée. La colonisation par les espèces herbacées devrait être effective en 5 ans. Il ne faudra pas s'alarmer de la présence de plantes dites indésirables (chardon des champs notamment) qui régresseront naturellement au fil des ans. Un broyage ou fauchage annuel avec export tel que pratiqué en agriculture traditionnelle serait la meilleure solution à adopter.

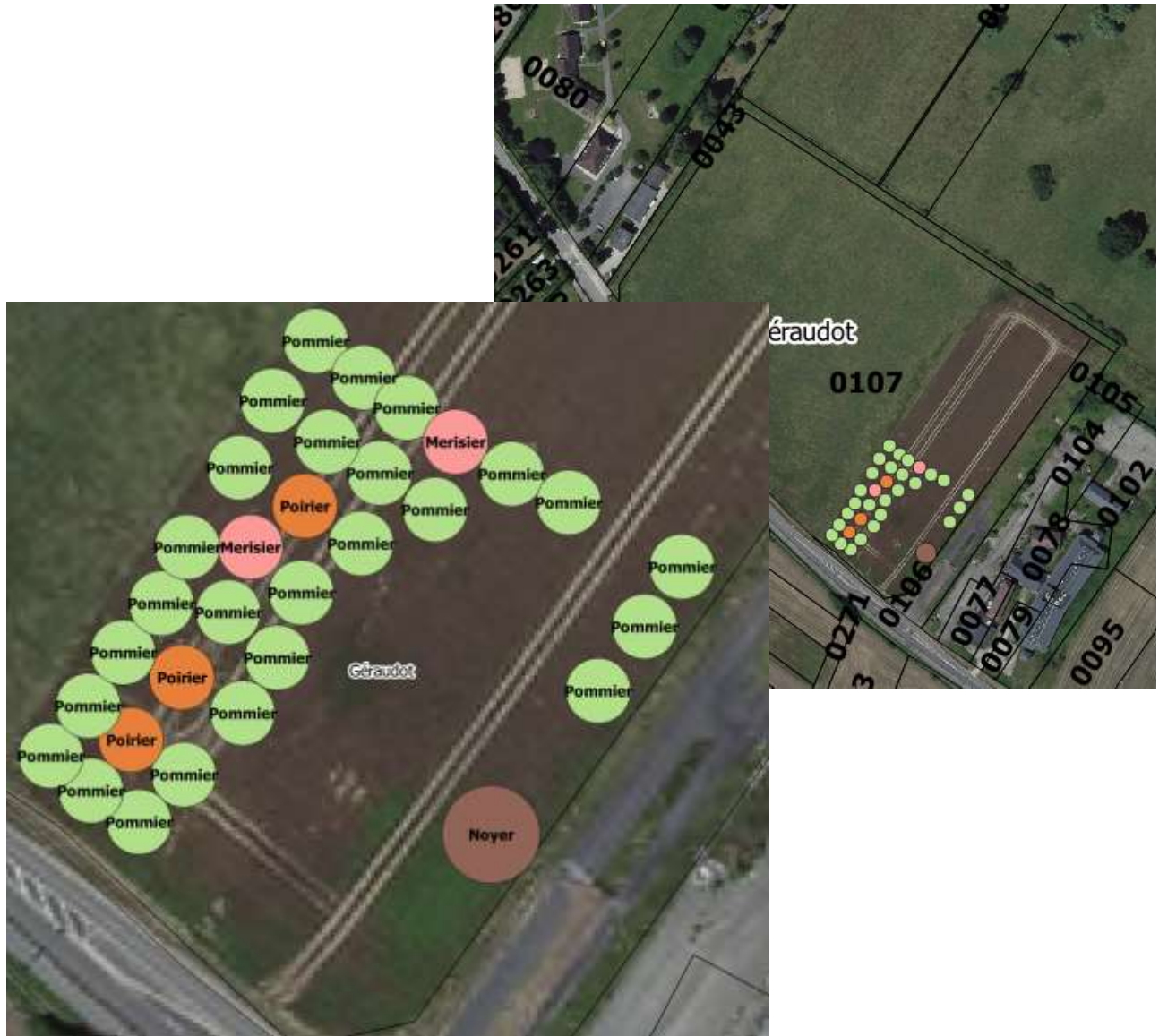
Localisation :





Proposition technique :

Le plan suivant est basé sur la proposition de la commune, en date du 15 septembre 2020.



Ce sont 32 arbres fruitiers qui sont proposés (implantation à confirmer en fonction de l'espace occupé par le bâtiment et les zones imperméabilisées).

Les diamètres figurés sur ce plan sont de 8 mètres pour les pommiers, poiriers et merisiers et 12 mètres pour le noyer.

La commune a listé les variétés qu'elle aimerait implanter sur ce site (voir page suivante).



Récapitulatif : 32 arbres fruitiers

Espèce	Variété	Quantité
Noyer	Franquette	1
Pommier	Reine des Reinettes	2
	Châtaignier de Sens	2
	Transparente de Croncels	3
	Rouge de Lusigny	2
	Double bon pommier	2
	Boskoop	1
	Flandres	2
	Bismark	2
	Reinette de Caux	2
	Faro	2
	Jolibois	1
	Calville du Roy	2
	Fralignes	2
	Clairnet (?)	1
Merisier / Bigarreaulier	Géant d'Edelfingen	1
	Jaune de Dönissen	1
Poirier	Virginie Baltet	1
	Comtesse de Paris	1
	Triomphe de Vienne	1

28 juin 2021